



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

attentats

Question écrite n° 28685

Texte de la question

M. Michel Terrot souhaite connaître de M. le ministre de l'intérieur le nombre d'attentats constatés en Corse depuis 1989.

Texte de la réponse

Depuis le 1er janvier 1989, 2 903 attentats par explosifs ont été constatés en Corse parmi lesquels 884 ont été revendiqués. A noter que ce libellé d'attentats par explosifs de la nomenclature statistique correspond à l'infraction pénale de « destruction par substance incendiaire ou explosive » et englobe par exemple à ce titre les incendies provoqués par des cocktails Molotov ou des bouteilles de gaz.

Données clés

Auteur : [M. Michel Terrot](#)

Circonscription : Rhône (12^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28685

Rubrique : Ordre public

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 avril 1999, page 2304

Réponse publiée le : 19 juillet 1999, page 4437